

## CONSIGNES SANITAIRES du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, en cette rentrée pastorale 2020, la vie et la mission continuent mais toujours de manière responsable de la santé des autres et de soi-même.

Vous trouverez ci-joint, les nouvelles consignes sanitaires pour le diocèse. Elles précisent celles données précédemment s'inspirent des récentes directives du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion et portent le souci que ces consignes rejoignent au mieux celles des règles communes dans d'autres domaines de notre vie.

### I. POUR LES ACTIVITÉS PASTORALES

Pour l'ensemble des activités pastorales, catéchèse de l'enfance, aumônerie de l'enseignement public et toute autre rencontre ou réunion..., voici les règles à suivre :

- Mise à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée des locaux.
- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur (à l'exception d'une personne seule dans un local ou un bureau)
- Respecter les règles de désinfection et ventilation de tous les locaux
- Appliquer les gestes barrières, se laver les mains régulièrement
- Les personnes à risque (plus de 65 ans et ou ayant certaines pathologies) sont invitées à faire le point avec leur responsable sur l'opportunité et les conditions de poursuite de leur mission.
- Pour toutes les activités ou projets d'événements plus larges prendre contact avec le service diocésain concerné.

### II. POUR LES CÉLÉBRATIONS DANS LES LIEUX DE CULTE.

#### 21. Aménagement de l'église

- Assurer et actualiser **un affichage visible** à la porte des églises avec les rappels suivants :
  - **Respect des gestes barrières**
  - **Distanciation** systématique d'1 mètre au moins
  - **Port du masque** obligatoire (à partir de 11 ans)<sup>1</sup>
  - **Nombre maximum de fidèles autorisés dans l'église** concernée (Ce nombre est à calculer sur la base d'une place sur 2)
- Maintenir les **portes des églises ouvertes** durant tous les horaires d'ouverture au public.

- Mettre en place une **signalétique** :
  - Pour les places assises (signaler les places qui ne peuvent pas être occupées)
  - Pour la circulation des fidèles (Éviter les croisements des personnes)
- **Prévoir une aération**, mise en courant d'air **d'une heure entre deux célébrations**
- **Les bénitiers sont vides.**
- **Mise à disposition du gel hydro-alcoolique** aux entrées
- **Pas de tracts ou feuilles à « piocher ou remettre »**. Si des feuilles doivent être utilisées, privilégier la dépose en avance à la place qui sera occupée et inviter à la fin de la messe les personnes à emporter cette feuille.

## 22. ENTRÉE/SORTIE des célébrations à l'église.

- **Le port du masque est obligatoire** à l'intérieur de l'église y compris quand on est à sa place. (la parole et le chant sont un facteur de propagation des postillons et les microgouttelettes que nous expirons).
- **Le gel hydro alcoolique** sera toujours proposé à l'entrée.
- **Entrée et Sortie** : on veillera à ce que l'entrée et la sortie des fidèles, dans la mesure du possible, se fasse par des portes différenciées. La sortie sera toujours organisée afin de sortir rang après rang dans l'ordre et en respectant les distances.
- **Un comité d'accueil**, avec un responsable désigné nommément connu qui puisse être aussi l'interlocuteur de la police locale. Ce comité se tient à l'entrée il veille :
  - Au port du masque à partir de 11 ans
  - À la distribution à chacun de gel hydro alcoolique à l'entrée.
  - Au nombre de fidèles autorisé.
  - À maintenir les portes ouvertes durant la célébration.
  - Informer les personnes présentes qu'une place doit rester libre à gauche et à droite de chaque place occupée à l'exception des membres d'un même foyer qui peuvent rester côte à côte.
  - Organiser et donner les consignes pour la sortie (rang par rang, les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier ; emporter la feuille, ...)

## 23. Préparation des célébrations et Sacristie.

- **Limiter le nombre de personnes** ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques. Veillez à ce que gel et masques soient utilisés.
- **Nettoyage des patènes, calices, ciboires, coupes** de communion... à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- **Les linges d'autel** seront renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- **Être attentif aux manipulations de micros** (protection amovible ou un micro par utilisateur ou désinfection...)
- **Servant(e)s d'autel** : on veillera à limiter leur nombre et à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets.
- Éviter l'emploi collectif des aubes et des autres vêtements liturgiques sauf délai suffisant entre chaque usage pour éviter la transmission du virus.

## **24 Célébration de la messe.**

- **Processions**  
On limitera le nombre de personnes et les mouvements des processions d'entrée et de sortie des ministres, en respectant les distanciations.  
Il n'y aura pas de procession des dons.
- **Présidence et concélébrants.**  
Le président de la célébration peut ôter le masque à l'autel ou au lieu de présidence quand il est suffisamment à distance d'autres personnes. S'il y a des concélébrants, ceux-ci gardent le masque.  
Le missel sera réservé au seul ministre qui préside.
- **Lectures :**
  - Si plusieurs lecteurs, que chacun vienne avec le texte de la lecture qu'il doit faire ou s'il doit tourner des pages qu'il se lave les mains au gel avant et après la lecture.
  - Attention à la manipulation des micros
- **Présentation des dons.**  
Prévoir que les dons, pain et vin, soient déposés sur l'autel avant la célébration. Une pale ou un voile sera déposé sur les coupelles, ciboires contenant le pain ainsi que sur le calice contenant le vin qui seront consacrés. L'hostie que prend en main celui qui préside, sera dans une patène distincte.
- **Au moment du geste de paix,** pas de baiser ou de poignée de main, inviter à la vivre par un signe de tête ou un regard.
- **Distribution de la communion.**  
**En ce qui concerne la communion,** le principe de base est d'éviter la propagation éventuelle du virus par les postillons tant du ministre que des fidèles sur les personnes et les hosties consacrées.  
  
**Il est donc impératif :**
  - de bien couvrir l'ensemble des coupelles et le calice. L'hostie du prêtre qui préside la célébration sera toujours sur une patène spécifique et jamais mélangée avec les autres.
  - Celui qui préside, après avoir communié, met son masque, se lave les mains et fait communier les autres ministres de la communion. Après avoir communié, ceux-ci remettent leur masque, se lavent les mains et reçoivent une coupelle.
  - S'il y a des concélébrants, ceux-ci communieront des mains de celui qui préside, (cf. ci-dessus) puis ils communieront au calice uniquement par intinction.
  - Le mouvement de communion doit être organisé afin que les personnes ne se croisent pas et respectent la distanciation dans la file de communion.
  - Il est important de rappeler aux fidèles de s'avancer en portant leur masque, de recevoir la communion dans la main, de s'éloigner de la personne qui donne la communion pour baisser leur masque et communier.
  - Pour la bénédiction des enfants ou adultes qui ne communient pas, ceux-ci sont bénis sans les toucher.
  - À la fin de la communion, les ministres remettent les coupelles ou ciboires et se lavent de nouveau les mains au gel hydro-alcoolique.
- **Après la célébration,** on lavera l'intégralité de la vaisselle liturgique avec du produit vaisselle et l'ensemble des linges d'autel sera changé à chaque messe.

## **25. Autres points d'attention.**

1. Pas d'instruments à vent
2. L'argent récolté à la quête sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décompté.

## **26. Autres célébrations.**

Pour la célébration des obsèques et des sacrements, les consignes spécifiques de bon sens déjà données en particulier sur la manière de poser les gestes sacramentels du baptême ou d'onction d'huile, ainsi que pour le rite d'adieu, demeurent d'actualité.

Pour la célébration de sacrement de pénitence et de réconciliation, le port du masque est obligatoire.

La situation étant évolutive, **ces consignes resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.**

*+ Michel Pansard*

+ Michel PANSARD  
Evêque d'Evry – Corbeil – Essonnes